

La négociation du nouvel accord handicap arrive à son terme. Pour FO Energie et Mines, les ambitions de cet accord doivent être à la hauteur des enjeux.

Au fil des réunions, notre délégation a porté un grand nombre de revendications. Nous sommes fiers de les voir retenues dans le projet d'accord.



### FOrces de propositions tout au long de la négociation

- Maintien de **120 recrutements sur 3 ans**, conservant ainsi la même ambition d'embauches que l'accord précédent.

- Accueil de **90 alternants sur 3 ans**. Nous avons demandé qu'un minimum d'embauches soit garanti à la sortie de la formation. Nous avons ainsi obtenu que 40% des alternants soient recrutés, dès lors que leur formation est réussie.

- Atteinte, a minima, du seuil légal du taux de **6% d'emplois directs**.

- Prise en compte de la pénibilité accumulée tout au long de la carrière par les salariés en situation de handicap. Cela se traduit concrètement par une anticipation de l'attribution des jours d'ancienneté et des médailles du travail, ainsi que par un dispositif d'**accompagnement de fin de carrière**. Ce dernier permettra de prendre en compte les problématiques liées au handicap qui peuvent s'accroître au fil des années.

- **Accès aux formations de secourisme** pour les salariés RQTH.

- **Suppression de tout écart pouvant subsister dans l'attribution des AIC et promotions en GF** entre les salariés en situation de handicap et les

salariés valides. Un examen annuel sera effectué en comparant les parcours professionnels de tous les agents afin de détecter d'éventuelle discrimination au cours de la carrière. Elles viennent en complément de l'analyse des militants FO qui continueront à remonter toutes les situations en écart. FO a demandé un comité national pour améliorer ce dispositif.

- Déploiement dans toutes les unités d'une instance pluridisciplinaire d'**aide au retour et au maintien dans l'emploi**, à l'instar du comité CARE expérimenté avec succès sur la DR Provence Alpes du Sud. La Direction a inscrit cette instance dans le cadre du programme RESCUE (Retour à l'Emploi du Salarié Concerté : Un Engagement).

- **Sensibilisation de l'ensemble des acteurs** sur les dispositifs relatifs au maintien dans l'emploi : poste de travail et horaires aménagés, adaptation des objectifs, absences autorisées pour raison médicale... FO a insisté sur l'accompagnement des managers.

- Soutien au **Secteur du Travail Protégé et Adapté** par la réalisation de prestations à hauteur d'a minima 10 millions d'euros par an.

## FOrces de revendications pour un accord exemplaire dans la durée

**FO Energie et Mines a revendiqué et obtenu un budget de 7 millions d'euros sur la durée de l'accord.**

Ceci permettra de maintenir une qualité élevée d'accompagnement des salariés concernés, notamment grâce aux aides individuelles et aux dispositifs de maintien dans l'emploi. FO aspire également à un déploiement ambitieux de l'accord.

Dans le cas où l'accord serait signé par notre organisation syndicale, nous avons demandé que soient constitués deux groupes de travail. Le premier portera sur **l'évolution de la règle sur le rattrapage des écarts salariaux**, tout en intégrant une partie de rétroactivité pour compenser la perte de pouvoir d'achat. Le second vise à adapter et compléter les aides existantes à la **mobilité géographique**, notamment l'Aide Nationale au Logement (ANL).

**Pour FO Energie et Mines, les négociations tendent vers un accord ambitieux qui témoigne d'une réelle volonté d'améliorer l'accueil et les conditions de travail des salariés en situation de handicap.**

Ce nouvel accord devra s'accompagner d'une implication renouvelée et renforcée de la part des acteurs principaux du domaine de la diversité pour réaliser ses ambitions.

Les agents pourront compter sur l'accompagnement et le soutien des militants FO.

**Pour vos représentants FO Energie et Mines,  
la situation des salariés en situation de handicap  
est un sujet prioritaire 365 jours par an.**

